



Collectif d'Éducateurs
Pour l'Autonomie des Retraités

*Accompagner dans et vers l'autonomie des
personnes retraitées en situation de
vulnérabilité*

Bilan d'activité 2020

SOMMAIRE

Préambule

1/ Actions d'accompagnements personnalisés.....	7
Trois actions, une visée commune	
1.1/ Action Grand Centre Ville.....	8
Contexte	
Objectifs	
Action	
L'exercice 2020	
Des résultats en chiffre	
Focus Covid-19	
1.2/ Action autour de l'Habitat.....	11
Contexte	
Objectifs	
Action	
Exercice 2020	
Perspectives	
1.3/ Action de co-accompagnement avec la MDS Saint Sébastien.....	15
Contexte	
Objectifs	
Action	
Exercice 2020	
Perspectives	
2/ Actions transversales.....	16
2.1/ Tour de table des financeurs	
2.2/ Formation action	
3/ Vie associative.....	17
3.1/ Le conseil d'administration en 2020	
3.2/ Faldas (Fédération des Alternatives de l'Action Sociale)	
4/ Perspectives 2021.....	18
4.1/ Perspectives financières	
4.2/ Perspectives autour du fonctionnement associatif	
4.3/ Sur le terrain	

Annexes

- annexe n°1 : Action Grand Centre Ville 2020 , données chiffrées
annexe n°2 : Action d'accompagnement autour de l'Habitat
annexe n°3 : Financements 2020

Liste des acronymes utilisés :

- ACLAP** : Accueil et Aide aux Personnes Âgées
- ACS** : Aide à la Complémentaire Santé
- AGCV** : Action Grand Centre Ville
- ASS** : Aide sanitaire et Sociale de la CPAM
- APA** : Allocation Personnalisée d'Autonomie
- ASPA** : Allocation de Solidarité aux personnes Âgées
- CAF** : Caisse d'Allocation Familiale
- CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- CCAS ESA** : Centre Communal d'Action Sociale – Espace Services Aînés
- CD 13** : Conseil département des Bouches du Rhône
- CMP** : Centre Médico-psychologique
- CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- DALO** : Droit au Logement Opposable
- DITAS** : Direction des Territoires et de l'Action Sociale
- ECPA** : Espace Consultatif des Personnes Accompagnées
- ESA** : Espace Services Aînés du CCAS
- ETP** : équivalent temps plein
- FSL** : Fond de Solidarité pour le Logement
- IDE** : Infirmier diplômés d'État
- MAIA** : Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie
- MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MDS** : Maison Départementale de la Solidarité
- MSA** : Mutualité Sociale Agricole
- ONAC** : Office National des Anciens Combattants
- PDALHPD** : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.
- PFIDASS** : Plateforme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé
- PTA** : Plateforme Territoriale d'Appui
- SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
- SAAD** : Services d'Aide à Domicile
- SSIAD** : Services de Soins Infirmiers à Domicile

Préambule

Cépar, association à but non lucratif régie par la loi 1901, a été créée en août 2016 à Marseille. Cépar réunit un collectif d'administrateurs.trices bénévoles participant à l'élaboration des projets et au développement stratégique de l'association autour de trois salariés.

Cépar a une double visée :

- adapter la méthodologie et l'éthique de l'intervention éducative aux problématiques soulevées par le vieillissement de la population ;
- développer une activité éducative en promouvant un modèle organisationnel innovant.

Public cible

La définition du public de Cépar recoupe une terminologie diverse : personnes retraitées, seniors et récemment « personnes du bel âge » vulnérables, pauvres, précaires, isolées, en situations complexes...

Cépar a fait le choix de définir son public comme des personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale. Les personnes accompagnées se trouvent en situation de cumul de problématiques, marquées par un entremêlement de difficultés socio-affectives, médicales, économiques, d'habitat et d'accès aux droits sociaux. Elles connaissent des parcours de vie émaillés de ruptures, avec pour conséquence des difficultés dans la relation à l'autre se traduisant souvent par des situations d'isolement massif. Par ailleurs, elles présentent des difficultés de littératie importantes. Néanmoins, il n'est pas possible d'en établir un profil type, la diversité des situations ne se prêtent guère à des réductions :

Ceci dit, toutes les personnes accompagnées ont pour point commun d'avoir connu au fil de leur vie de nombreuses ruptures familiales, sociales, économiques et/ou d'autres natures les amenant dans une situation de vulnérabilité. L'objectif pour Cépar est d'anticiper autant que possible les événements pouvant conduire pour les personnes, sans intervention idoine, à une aggravation de leur situation.

L'accompagnement à Cépar s'effectue par prescription des partenaires services sociaux de premières lignes - MDS, CCAS, service sociaux hospitaliers, associations – lorsque les personnes sont repérées comme ne parvenant pas à se maintenir dans un parcours stable d'accès aux droits sociaux.

Des besoins non pourvus

Si les situations de personnes retraitées présentant des altération définitives des capacités décisionnelles sont prises en compte par des dispositifs ad hoc, les personnes en situation de cumul de problématiques, ne relevant pas de maladie neurodégénérative ou psychiatrique diagnostiquées, ont des difficultés à accéder à un accompagnement global renforcé, faute d'une offre de service adéquate.

D'une part les services sociaux de droit commun sont saturés et ne peuvent prodiguer un accompagnement renforcé. D'autre part la dématérialisation des démarches administratives rendent complexe la possibilité de trouver un interlocuteur physique dans les institutions concernant les droits sociaux du public cible (Carsat, MSA, Service des Impôts, CAF...). Ces freins

à l'accès aux droits se cumulent avec des difficultés de littératie médicale, administrative et de repérage des démarches et intervenants à solliciter.

Ainsi, les personnes qui nous sont orientées présentent des situations de non recours aux droits sociaux, d'interruption du parcours de santé et/ou de risque d'expulsion locative.

Le parti pris de la relation

L'hypothèse présidant à la création de notre structure était la suivante : le travail de la relation, principal outil de l'éducateur spécialisé, est un levier favorisant l'amélioration des conditions de vie des personnes retraitées en situation d'isolement et de vulnérabilité.

La création d'une relation de confiance avec les personnes orientées sur notre action vise des objectifs opérationnels concrets : l'accès aux droits sociaux, l'accès à un habitat digne, la fluidification du parcours de santé et la rupture de l'isolement. Notre parti pris est de favoriser la constitution d'un étayage adapté autour de chaque situation, afin que la personne puisse se passer de notre intervention après une période définie. Nous estimons que la principale difficulté pour permettre à notre public cible d'améliorer ses conditions de vie ne réside pas tant dans la détection des situations mais dans leur accompagnement.

L'offre d'un service d'accompagnement global et personnalisé pour les personnes retraitées en situation complexe, s'articulant avec les différents acteurs du territoire, s'avère novateur.

Une intervention adaptée

Pour ces situations complexes, seule une intervention globale permet d'évaluer au plus juste les besoins et d'embrasser l'ensemble des problématiques souvent intriquées. Notre action personnalisée se déroule en trois phases : évaluation et mise à jours des droits, constitution d'un étayage d'intervenants adaptés, relai sur des dispositifs de droit commun et/ou spécialisés. L'aspect renforcé de notre intervention permet aux personnes de voir des avancées et/ou des déblocages assez rapidement. Cela fait baisser le fort sentiment d'insécurité ressenti par les personnes et nourrit le lien de confiance indispensable à l'amélioration des situations. Les impacts de notre intervention se traduisent en parti en « coût évité » à la personne accompagnée et à la société (prévention des sur-hospitalisations, des dettes hospitalières, des expulsions locatives, des placements en institution alors qu'un maintien à domicile est possible...

2020 - troisième année d'activité salariée - année du développement

Lancée en octobre 2017, l'action d'accompagnement personnalisé à destination de personnes retraitées en situation complexe sur le territoire du Grand Centre Ville de Marseille a permis d'accompagner plus de 160 personnes.

Développant notre activité à la croisée des différents champs d'intervention, auprès d'un public relativement invisible, notre volonté de maintenir des files actives réduites (22 accompagnements personnalisés de 6 mois pour un ETP à l'année) s'inscrit à rebours des injonctions à développer des actions à fort volume de bénéficiaires, telles que majoritairement présentes dans l'action médico-sociale.

L'exercice 2020 a permis à Cépar de maintenir l'Action Grand Centre Ville et l'Action d'accompagnement autour de l'Habitat malgré les difficultés liées à la situation de crise sanitaire. Les partenaires prescripteurs ont orienté des situations de manière constante durant l'exercice, et les résultats obtenus en terme d'améliorations des conditions de vie des personnes accompagnées valident la méthodologie d'intervention déployée. La situation de crise sanitaire a permis d'éprouver la pertinence de l'activité de Cépar. En adaptant les modalités d'accompagnement aux restrictions du premier confinement et en organisant une reprise d'activité rapide, l'association a maintenu un lien avec chaque personne accompagnée et a démontré l'importance de ses interventions sur le territoire. Les besoins sur le territoire augmentant et l'association étant bien repéré par les partenaires, la file active est saturée et des personnes orientées dont la situation nécessiterait un accompagnement de Cépar sont inscrites sur une liste d'attente.

Par ailleurs, l'exercice 2020 se clôture sur le lancement d'une nouvelle action, se traduisant par une extension territoriale de l'action d'Accès aux droits sur le territoire du 5ème, 6ème et 7ème arrondissement, en lien avec la MDS Saint Sébastien. Cette volonté de développement fait écho aux sollicitations d'acteurs de première ligne en demande d'accompagnement spécialisé sur le public cible.

Cépar a consolidé cette dynamique par la réalisation de deux chantiers inédits : l'organisation d'un tour de table de financeurs sous l'égide du Haut Commissariat à la Stratégie du plan de lutte contre la Pauvreté pour notamment avancer sur la stabilisation des financements de Cépar ; la participation à une formation/action d'évaluation de son impact social pour améliorer les outils évaluatifs de nos interventions. Ces temps forts de la vie associative ont permis d'acquérir un soutien sans précédent des partenaires financiers et opérationnels, tout en impliquant les administrateurs bénévoles et les personnes accompagnées .

Pour mettre en œuvre ces projets, la masse salariale de Cépar a représenté 2,37 ETP avec la création d'un troisième poste en juillet 2020. L'exercice 2020 permet de placer Cépar dans une perspective de consolidation et développement de son activité, augurant d'un exercice 2021 riche en rencontres, et en co-élaboration de projets en faveur de notre public cible.

1/Actions d'accompagnements personnalisés

Trois actions, une visée commune

Cépar met en œuvre trois actions d'accompagnement personnalisé à destination d'un public retraité en situation de vulnérabilité sociale. Outre l'Action Grand Centre Ville, action majeure de Cépar, l'association développe l'Action autour de l'Habitat depuis 2019, et inaugure depuis octobre 2020 une troisième action en partenariat avec la MDS Saint Sébastien. Ces trois actions, basées sur l'établissement d'une relation de confiance avec les personnes retraitées dans les situations sociales les plus complexes, proposent des modalités d'intervention inédites sur le territoire, pour un public cible particulièrement invisibilisé. Elles visent toutes trois les mêmes résultats :

- Rupture de l'isolement

Le premier jalon pour accéder à une sociabilité repose sur la capacité à établir une relation duelle. Les personnes accompagnées sont dans un tel isolement qu'elles n'ont plus d'interaction sociale autre qu'utilitaire. Ce temps d'écoute et de reformulation leur permet de nouer une relation avec l'éducateur spécialisé de Cépar, d'être entendues et reconnues en tant que sujet. Concrètement, le rétablissement et le maintien des droits sociaux, l'obtention de mesure d'aide et de reconnaissance administrative du handicap ou de la perte d'autonomie, permettent aux personnes accompagnées de se sentir prise en compte. Cette étape de mise en confiance permet ensuite une ouverture progressive sur l'extérieur.

- Amélioration des conditions de vie

Le public accompagné a du mal à repérer les interlocuteurs de droit commun et s'adresser à eux de manière intelligibles. Seule une accroche relationnelle avec un intervenant social permet de lever les freins à l'accès et au maintien des droits. Chaque accompagnement donne lieu à une orientation effective sur une structure de droit commun se traduisant par une rencontre tripartite. L'acceptation d'une intervention à domicile demande souvent un temps de médiation pour que la personne concernée accepte ce type d'aide sans la percevoir comme une intrusion dans la sphère intime. Dans plusieurs situations nous sommes parvenus à rétablir l'intervention d'un SAAD que la personne avait auparavant refusé. Ce type d'aide permet en outre de se déplacer à l'extérieur du domicile et de s'ouvrir à une sociabilité de quartier.

- Inscription des personnes dans un réseau de proximité

Notre accompagnement se traduit par l'intégration d'un environnement structurant et rassurant. Actions, une visée commune. Nous basons notre intervention sur le repérage des ressources propres des personnes. Ainsi, les réseaux amicaux, de voisinage ou les commerçants de proximité sont sollicités, et permettent un étayage pérenne des situations. Par ailleurs, la mise en place d'aide à domicile permet une réelle stabilisation des situations et une ouverture sur le quartier.

- Faire valoir la situation des personnes retraitées vulnérables du territoire

En lien avec notre objet social, nous attendons comme résultat de nos actions une mise en lumière des situations d'extrême souffrance auxquelles sont confrontées notre public et une prise de conscience de la part des différents acteurs de la nécessité de mutualiser les compétences et de multiplier les initiatives à mêmes d'apporter des solutions concrètes et efficaces à la problématique de l'isolement et du basculement dans l'extrême précarité sanitaire et sociale des personnes retraitées vulnérables du territoire.

1.1/ Action Grand Centre Ville

➤ Contexte

L'action répond au constat du non recours aux droits des personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale. Ces dernières, en situation de cumul de problématiques, sont confrontées à l'empilement des dispositifs, à des difficultés de littératie, à un isolement social qui leurs rendent inaccessible le droit commun, l'accès aux droits et le maintien des droits. Il s'agit de l'action historique de Cépar.

➤ Objectifs

L'Action Grand centre Ville propose un accompagnement global, personnalisé, intensif et limité à 6 mois à des personnes retraitées en situation complexe sur les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissement.

Elle se déploie sur quatre axes d'intervention :

- Favoriser l'accès aux droits
- Favoriser l'inscription sur le droit commun
- Fluidifier les parcours de soins
- Favoriser le maintien ou l'accès à un logement adapté

➤ Action

L'action, située sur le territoire Grand Centre Ville de la Politique de la Ville, vise à garantir une égalité réelle dans l'accès aux droits des personnes retraitées les plus vulnérables de ce territoire défavorisé. Elle consiste en la mise œuvre d'accompagnements renforcés, limités dans le temps (maximum 6 mois mais renouvelables) et personnalisés. Chaque éducateur spécialisé à temps plein peut accompagner jusqu'à 22 personnes durant un an.

Ces personnes sont repérées par les services sociaux locaux et les associations du territoire de première ligne (MDS, CCAS, CPAM 13, Pôle Infos Seniors Centre Ville...) qui procèdent à des prescription par l'intermédiaire d'une fiche de positionnement. L'orientation du public est réalisée par nos partenaires prescripteurs (services sociaux locaux, associations du territoire, professionnels de santé). Ces derniers repèrent des situations qui nécessitent un accompagnement intensif afin de prévenir un basculement des personnes dans l'indigence. Pour ces situations complexes, seule une intervention globale permet d'évaluer au mieux les besoins et d'embrasser l'ensemble des problématiques souvent intriquées.

Notre action personnalisée se déroule en trois phases :

- évaluation et mise à jours des droits, création d'une relation de confiance,
- constitution d'un étayage d'intervenants adaptés,
- relai sur des dispositifs de droit commun et/ou spécialisés.

L'aspect renforcé de notre intervention permet d'établir une relation de confiance indispensable pour l'amélioration des situations.

➤ L'exercice 2020

L'exercice 2020 s'est traduit par la mise en œuvre de 45 accompagnements de personnes retraitées en situation de vulnérabilité sur le territoire du Grand Centre Ville. L'action répond au besoin du public initialement ciblé : 4 personnes sur 5 sont en situation de cumul de l'ensemble des problématiques (accès aux droits, ressources, isolement, santé, habitat). Le 3^{ème} arrondissement demeure le plus représenté (1 personnes sur 2).

➤ Des résultats en chiffres

L'Action Grand Centre Ville se traduit avant tout par l'élaboration de 45 relations de confiance mis en œuvre par 1,87 ETP. Concrètement, 107 actes d'accès aux droits ont été mis en œuvre et 74 actes d'accès aux soins.

Ses actes ont permis :

- l'accès ou le maintien dans un habitat pour l'ensemble de la file active,
- l'inscription sur un dispositif d'accompagnement social pour 27 personnes,
- l'inscription sur un dispositif d'accompagnement sanitaire pour 29 personnes,
- l'inscription dans un dispositif d'accompagnement à la vie quotidienne pour 33 personnes.

Les visées de rupture de l'isolement et de maintien au domicile sont tenues. Pour une appréhension plus détaillée des données chiffrées, se reporter à l'annexe 1.

➤ Focus Covid 19

La période de confinement a permis d'éprouver la pertinence de l'action de Cépar. Les relations d'accompagnements intensifs initiées par Cépar ont permis à l'ensemble de la file active (21 personnes) d'affronter la réalité du confinement dans des conditions acceptables.

Notre intervention s'est traduite par un maintien de l'accompagnement à distance et en présentiel en cas d'absolue nécessité. L'ensemble des droits ayant été mis à jour, personne n'a connu de rupture de ressource durant la période. En outre, les interventions à domicile mises en œuvre en cours d'accompagnement (SSIAD et SAAD) ont pu être maintenues et coordonnées par notre biais. Nous avons maintenu un lien téléphonique quotidien avec les personnes accompagnées, permettant de les informer quant à la situation sanitaire, de maintenir un lien social en cette période d'isolement et d'évaluer les besoins de notre public. Ainsi nous avons obtenu la délivrance d'aide alimentaire à domicile pour 4 personnes en sollicitant des réseaux d'entraides d'habitants. Nous avons procédé à distance au renouvellement des droits santé (CSS de 2 personnes), le déblocage de droits APL pour une personne. Nous avons réussi à établir un contact avec 3 personnes sans téléphone en sollicitant notre réseau partenarial. Nous avons procédé à l'évaluation et la prise en charge de 2 personnes orientées sur notre service par le dispositif PTA.

En outre, suite à des demandes et/ou par prise d'initiative, nous avons informé des constats de terrain nos interlocuteurs financeurs (PDEC, ARS, AG2R, Fondation de France) et nous sommes mis en ordre de bataille pour une reprise de l'activité d'accompagnement physique dès le 11/05/2020 en assurant l'approvisionnement en matériel de protection (pour le public et les salariés) et la constitution d'un protocole sanitaire opérationnel.

Durant l'exercice, nous avons distribués 1500 masques chirurgicaux, 120 masques tissus, 7,2 litres de gel hydroalcoolique à l'ensemble de la file active 2020 ainsi qu'aux proches aidants.

La crise sanitaire a prouvé qu'une action de prévention, de mise à jour des droits et d'élaboration d'étayage d'intervenants adaptés permettait à des personnes retraitées vulnérables de faire face à une situation inédite en limitant grandement la dégradation de leur situation globale.

La réactivité de Cépar a été également repérée par les acteurs de terrain qui ont orienté des situations ou sollicité des conseils pour assurer un suivi optimal du public cible.

Témoignages des personnes accompagnées

“Si Cépar n’existait pas je n’aurai pas un sous dans ma poche, pas de maison, rien du tout la vérité. Je serai à la rue. (...) Là j’ai la confiance.”

A, 72 ans, accompagné dans le cadre de l’action autour de l’Habitat. Sans revenus et sans droits en début d’accompagnement, il est désormais à jour de ses droits retraites et logé.

“Avant je n’avais rien, maintenant j’ai un titre de séjour, le récépissé, un compte, pour faire ma demande de ma retraite. Si Cépar n’était pas, il manquerait tout pour faire les papiers, ça ne court pas les rues. Il manquerait la gentillesse, l’accueil, discuter.”

M. 70 ans, a travaillé 30 ans en CDI et n’avait aucun revenu depuis des années.

“Cépar apporte une efficacité sans faille au niveau de l’accompagnement dans la résolution des démarches administratives. Cépar apporte un accueil, chaleureux, humain et une disponibilité que l’on ne trouve pas dans les services publics. Cépar apporte un temps où on peut parler et se poser, ou on voit que les choses avancent.”

J. 70 ans. Lors de la première rencontre avec Cépar, il était SDF, sans revenus, et sans documents administratifs. Depuis ses droits sont à jour, il vit dans un studio.

Cépar ça fait du bien. Pour les démarches, pour comprendre les médecins, les infirmiers. Pour avoir des revenus. Ça apporte du soutien et de la rapidité parce que tout est compliqué quand on ne sait pas lire. J’ai pu être payé pour m’occuper de mon grand père avec un contrat et tout. Ça fait que j’ai pu l’accompagner jusqu’à la fin. Et j’ai mieux compris comment parler aux médecins et aux administrations.

A., aidant de K., son grand père. Son grand père fut orienté par le réseau soin palliatif. Il est décédé en 2020. Il a passé ces 2 dernières années à s’occuper de son grand père.

1.2/ Action d'accompagnement autour de l'habitat

➤ Contexte

L'état du parc locatif et la situation du mal logement sur le territoire marseillais ont connu une mise en lumière tragique en 2018. Les problématiques de l'accès et du maintien dans un logement adapté touchent de plein fouet notre public cible.

Sur 165 personnes accompagnées depuis le démarrage de l'activité de Cépar, plus de 80 % sont confrontées à une problématique d'habitat. Cette dernière recouvre différentes situations :

- absence de logement ;
- hébergement temporaire dans des lieux inadaptés (hôtels meublés, hébergement conflictuel chez un tiers) ;
- habitat inadapté (punaise de lit, inadaptation à la perte d'autonomie...).
- risque ou procédure d'expulsion locative en cours

La limite temporelle de nos accompagnements (6 mois) permet de lever les principaux freins à l'accès aux droits sociaux et de constituer un étayage adapté autour de chaque situation. Mais, pour les situations les plus complexes, elle ne rend pas possible l'accès à un habitat adapté.

Les réponses du droit commun (DALO, logement social, SIAO Logement, mesure Asell) ou associatives (Handitoit) ne permettent pas de faire face à l'urgence des situations dans des délais satisfaisants, ni de prodiguer un accompagnement intensif.

Les personnes repérées souhaitent préserver leur autonomie en se maintenant ou en accédant à un habitat autonome. Elles souhaitent bénéficier d'un accompagnement renforcé avec des intervenants de confiance.

L'absence d'habitat autonome freinent la mise en place de l'APA et d'intervenants adaptés. Par ailleurs, les personnes en procédures d'expulsion sont pour la plupart en rupture de leurs droits sociaux. Une appréhension globale de leur situation permet de mettre à jour leur situation administrative et de prévenir les expulsions locatives.

Cette action vient répondre aux demandes formulées par les personnes retraitées accompagnées par Cépar dans le cadre de l'action Grand Centre Ville.

En effet, lors de la tenue des Espaces Consultatifs des Personnes Accompagnées organisés de manière semestrielle, les personnes nous ont fait part de besoins non pourvus en terme d'accompagnement renforcé autour de l'habitat.

➤ Objectifs

L'action vise l'accompagnement global et renforcé de personnes retraitées dans les situations les plus dégradées quant à l'habitat.

Cette action vise les objectifs suivants :

- permettre à des personnes retraitées en situation de vulnérabilité d'accéder à un habitat adapté ;
- prévenir ou accompagner les expulsions locatives ;
- sécuriser le parcours locatif de ces personnes en favorisant leur maintien dans l'habitat et leur inscription dans leur environnement ;
- mutualiser les compétences et faire valoir la situation des personnes retraitées vulnérables du territoire.

➤ L'Action

L'atteinte des objectifs de l'action repose sur la capacité de Cépar à nouer des relations de confiance avec les personnes retraitées orientées. Cette relation trouve sa légitimité dans l'expertise développée par Cépar quant à l'accès aux droits sociaux et de santé. L'appréhension globale de chaque situation permet d'embrasser l'ensemble des problématiques et d'y trouver une réponse adaptée. Cette action se déroule en trois phases :

➡ Accéder à une situation administrative stable

Cette première phase vise l'accès effectif à l'ensemble de droits sociaux de la personne. Elle permet une mise à jour des droits et des documents administratifs de la personne (droits retraites, droits CAF, obtention d'un compte bancaire, fiabilisation du dossier fiscal, obtention d'un document d'identité...). Elle permet le cas échéant de limiter les dettes et d'engager un apurement des sommes dues dans une optique prévention des mesures d'expulsions.

Pour les personnes dont l'expulsion ne peut être évitée, un accompagnement dans la constitution de dossiers de surendettement ainsi que dans les demandes d'accès à un habitat adapté est initié.

➡ Accéder à un habitat/ favoriser le maintien dans un habitat

La relation de confiance nouée avec la personne concernée lors de la mise à jour de la situation administrative permet d'évaluer au plus juste les capacités de cette dernière et les besoins d'étayage.

Une fois la situation sociale stabilisée, la seconde phase vise selon le cas :

- à accéder à un habitat : par la sollicitation des acteurs du logement (SIAO, bailleur, social, bailleur privé, résidence autonomie, pension de famille...);
- à sécuriser le maintien dans l'habitat : adaptation du logement à la perte d'autonomie, désinsectisation, apurement d'éventuels dettes locatives.

➡ Pérenniser l'accès à l'habitat : inscrire la personne dans son nouvel environnement

Il s'agit enfin de maintenir un accompagnement éducatif renforcé et global une fois afin d'inscrire la personne dans son environnement. Pour ce faire, nous constituons un étayage d'intervenants idoïnes autour de chaque personne accompagnée (SSIAD, IDE, SAVS, SAAD...).

Les accompagnements physiques effectués permettent aux personnes de mieux connaître leur environnement, de pousser les portes qu'elles n'auraient pas osé pousser seules, et d'être placées au cœur d'un réseau d'intervenants adaptés et repérés. Nous repérons les personnes ressources de l'environnement proche de chaque personne : la prise de contact avec le voisinage, les commerces et service public de proximité permettent un étayage pérenne des situations.

Nous accompagnons la personne dans l'**intégration d'un environnement structurant et rassurant**. Nous basons notre intervention sur la sollicitation des ressources propres des personnes en estimant que leurs capacités à habiter un lieu sont présentes, mais qu'elles nécessitent un étayage que nous prodiguons.

➤ Exercice 2020

L'action d'accompagnement autour de l'habitat s'est traduit par la clôture 5 accompagnements initiés à partir de juin 2019 et le démarrage de 5 nouveaux accompagnements à partir de juillet 2020. Ces derniers prendront fin en juin 2021. Elle a mobilisé 0,5 ETP durant l'exercice.

Parmi les personnes accompagnées, la moyenne d'âge des personnes est de 71,4 ans. Elles sont deux femmes et huit hommes.

- 5 ont accédé à un logement autonome dans le parc privé. Trois étaient SDF lors du démarrage de l'accompagnement. Deux personnes étaient porteuses de trouble psychiatriques et neurologiques mettant en péril leur maintien à domicile

- 1 personne a accédé à un relogement adapté dans le parc social. Elle logeait dans un appartement inadapté à son handicap en début d'accompagnement

- 1 personne a pu être maintenue dans sa résidence sociale dans le cadre d'un accompagnement à la fin de vie.

- 1 personne est accompagnée dans sa volonté d'être relogé dans un appartement adapté. Sa situation administrative inextricable jusqu'alors est en cours de résolution rendant possible l'accès aux dispositifs d'accès aux logement adaptés.

- 2 personnes sont dans l'attente d'une place en Maison relais. Elles sont hébergées de manière temporaire (hôtel meublé pour l'une, mise à disposition d'un logement temporaire pour l'autre).

Chaque personne bénéficie d'un accompagnement personnalisé permettant un accès effectif à ses droits sociaux, la fluidification du parcours de santé ainsi que la constitution d'un étayage d'intervenants adaptés.

Pour une appréhension plus détaillée des données chiffrées, se reporter à l'annexe 2.

➤ Perspectives

Le soutien déterminant de la Fondation Abbé Pierre depuis le lancement de l'action à 2019 nous permet de proposer un accompagnement de qualité aux situations les plus dégradées.

L'exercice 2021 doit se traduire par un accès à des financements de droit commun afin de faire reconnaître notre intervention et les besoins du public cible.

Cette recherche de co financement vise un budget d'action à 45000€ pour arriver à une file active de 10 personnes par an.

Pour ce faire, nous tentons d'obtenir :

- le soutien du CD 13 via la direction de l'action sociale (DITAS) ;
- le soutien de AG2R, avec un passage en commission en juin 2021.

Vignette clinique

Michel est âgé de 80 ans, il réside dans le 3ème arrondissement, dans le quartier Saint Mauront.

Il est orienté sur l'action par l'équipe MAIA, spécialisée dans l'accompagnement de personnes en situation d'altération des capacités décisionnels.

En début d'accompagnement, il n'a pas de carte d'identité, pas de droits santé. Il n'a pas d'avis d'imposition depuis une décennie. Il se trouve isolé dans un appartement insalubre, infesté de punaises de lit, en rupture de droit CAF. Il n'a pas de parcours de santé, souffre de troubles de la mémoire, de douleurs au dos et de difficulté de marche. Il souhaite avec force demeurer dans un logement autonome.

L'accompagnement de Cépar a permis dans un premier temps d'évaluer la situation et de mettre à jour l'ensemble de la situation administrative. Rapidement, la situation fiscale est débloquée, permettant l'accès à une complémentaire santé et la remise en paiement de l'allocation logement.

En parallèle, grâce à la qualité du co-accompagnement élaboré avec la gestionnaire de cas de l'équipe MAIA 13, le parcours de santé de Monsieur est activé avec l'obtention d'un médecin traitant, la pérennisation de passage d'infirmiers à domicile et l'orientation vers un bilan neurologique.

Cépar a dans un second temps organisé une désinsectisation de l'appartement de Monsieur et un débarrasage des encombrants, financé par le service social de l'ONAC. Suite à une médiation avec le propriétaire de Monsieur, celui ci a pu accéder à un studio refait à neuf, rendant possible l'accès à une salle de bain adaptée, améliorant grandement les conditions d'hygiène corporelle de Monsieur. En partenariat avec le médecin traitant et les infirmiers, un lit médicalisé à été mis en place, restreignant les douleurs dorsale de Monsieur et améliorant ses capacité de marche. Les droits APA ont été ouvert et la mise en place d'intervention à domicile médiatisée par Cépar. Une demande de mesure de protection a été déclenché et l'aménagement de l'appartement réalisé en concertation avec Monsieur et les Petits Frères des Pauvres.

En fin d'accompagnement, l'ensemble des droits sociaux sont ouverts. Monsieur bénéficie d'une relation apaisée avec son propriétaire et d'un parcours de santé fluide. Son maintien à domicile est sécurisé et il peut maintenir ses déplacements quotidien dans son quartier en lien avec des intervenants à domicile adaptés.

1.3/ Action de co-accompagnement avec la MDS Saint Sébastien

➤ Contexte

Suite à des sollicitations d'acteurs de terrain, notre attention s'est portée sur le territoire de la MDS Saint Sébastien (5ème, 6ème et 7ème) qui n'est pas couvert par les dispositifs Politique de la Ville et qui concentre une population vieillissante et isolée.

Le territoire de la MDS Saint Sébastien réunit plus de 31000 personnes de plus de 60 ans (soit 25,3 % de sa population) dont plus de 2000 allocataires de l'ASPA et 1500 allocataires de l'APA (données Insee 2017). C'est au sein de cette population que se trouve notre public cible.

➤ Objectifs

L'action vise à garantir une égalité réelle dans l'accès aux droits des personnes retraitées les plus vulnérables du territoire de la MDS Saint Sébastien. Elle consiste en la mise œuvre de 10 co-accompagnements renforcés, limités dans le temps (maximum 6 mois mais renouvelables) et personnalisés. De manière générale, il s'agit de proposer un accompagnement intensif et personnalisé, en lien avec la MDS, afin d'accélérer les démarches d'accès aux droits et de sécuriser les parcours des personnes retraitées les plus vulnérables du territoire..

Objectifs opérationnels :

- ✗ Favoriser l'accès aux droits
- ✗ Favoriser l'inscription sur le droit commun
- ✗ Fluidifier les parcours de santé
- ✗ Favoriser le maintien ou l'accès à un logement adapté

➤ Action

L'action vise à garantir une égalité réelle dans l'accès aux droits des personnes retraitées les plus vulnérables du territoire de la MDS Saint Sébastien. Elle consiste en la mise œuvre de co-accompagnements renforcés, limités dans le temps (maximum 6 mois mais renouvelables) et personnalisés.

Les personnes sont repérées par les agents de la MDS Saint Sébastien, qui nous les orientent par l'intermédiaire d'une fiche de positionnement. De manière générale, il s'agit de proposer un accompagnement renforcé et personnalisé, en lien avec la MDS, afin d'accélérer les démarches d'accès aux droits et de sécuriser les parcours des personnes retraitées les plus vulnérables du territoire.

➤ Exercice 2020

L'élaboration et le déploiement de cette nouvelle action a nécessité de nombreuses rencontres avec la direction de la MDS Saint Sébastien et les services de la DITAS du CD13. L'obtention du financement est intervenu en décembre 2020. Ainsi l'exercice 2020 s'est traduit par une phase de co-élaboration du projet et de préparation opérationnelle. La phase de démarrage des accompagnements a été retardé par l'impact de la crise sanitaire sur l'organisation de la MDS Saint Sébastien, restreignant les possibilité de communication directe avec l'ensemble de l'équipe sociale. Les premières orientations ont eu lieu en décembre 2020 et les accompagnements sont mis en œuvre à partir de janvier 2021

➤ Perspectives

L'objectif 2021 est d'assurer le déploiement de cette action d'extension territoriale et de renouveler le soutien du CD 13.

2/ Actions transversales

2.1/ Tour de table des financeurs

Lors du tour de table des financeurs de Cépar organisé en novembre 2020 à l'initiative de la Haut Commissaire à la Lutte contre la Pauvreté - Joëlle Chenet - l'ensemble des financeurs a validé la pertinence de l'intervention de Cépar et partagé le constat de la nécessité de mieux prendre en compte le public cible en valorisant notamment l'action de Cépar.

Ce temps fort dans la vie associative de Cépar a réuni plus de 10 financeurs donnant une visibilité au public cible et à l'activité de Cépar : État (PDEC, Plan de lutte, CCAPEX) ARS, Mairie, Fondations de France, Fondation Abbé Pierre, Solimut, CARSAT, etc.

L'enjeu de cette réunion était d'échanger et de réfléchir aux conditions de la pérennisation de Cépar et de l'essaimage de ses pratiques. Mme Chenet a rappelé que la stratégie pauvreté s'arrêtera en 2022, et qu'il est du devoir des pouvoirs publics d'inscrire des actions pertinentes comme celle de Cépar dans un cadre solide et qui donne de la visibilité aux acteurs pour au moins 3 ans.

2.2/ Formation-Action : Évaluation de l'utilité sociale

Cépar s'inscrit dans une démarche d'évaluation de son action à travers l'élaboration d'une action de formation action démarrée en septembre 2020 et qui devrait se terminer en septembre 2021.

Cette démarche, conduite par le cabinet Transformation de Mme Duclos, experte en utilité sociale, vise à évaluer l'impact social de Cépar.

Elle se traduit par l'élaboration d'outils d'évaluation:

- une carte mentale de l'activité de Cépar permettant de fournir des indicateurs à chaque critère retenu
- la création d'un outil d'évaluation (sous forme de grilles de progression).

L'évaluation se fait en utilisant différentes sources :

- le recueil des besoins des personnes accompagnées : oralement lors des accompagnements et des ECPA, et avec les questionnaires préparés par la consultante Jeanne Chauvin du Cabinet Transformation
- les témoignages recueillis en atelier collectif animé en décembre 2020 par Jeanne Chauvin auprès de partenaires opérationnels et financeurs ainsi que de membres du conseil d'administration de Cépar
- les éléments recueillis lors des entretiens tripartites en début et en fin d'accompagnement avec la personne accompagnée et le prescripteur (mesure des écarts et de l'atteinte des objectifs).
- les données recueillies lors des comités de suivi de l'action avec les prescripteurs.
- le tableau de synthèse des accompagnements répertoriant les orientations et les actions réalisées pour chaque accompagnement

L'évaluation finale de l'action prendra en compte l'analyse de toutes ces données.

3.1/ Administration de Cépar

Le Conseil d'Administration composé de 12 personnes s'est réuni 4 fois en 2020. Les membres du bureau, composé d'une Présidente, d'un Trésorier et d'une secrétaire, s'est réuni 5 fois en plus de réunion collective afin de répondre aux besoins de la structure.

Cette année, un troisième poste à été créé et une nouvelle salariée a rejoint l'équipe ! Dans un premier temps en CDD, nous avons signé un CDI dès le mois de septembre.

Un des enjeu, pour les administrateurs.rices à été de soutenir la nouvelle dynamique d'équipe de co-responsable.

L'année à été fortement marquée par la pandémie et les différentes périodes de confinements qui ont amené les administrateurs.rices à écrire un protocole sanitaire et organiser, en lien avec l'équipe, des périodes de télétravail.

La fonction employeur a été répartie entre les membres du bureau et du CA afin de mettre en œuvre les obligations : recrutement, entretiens annuels, rupture anticipée de contrat...

3.2/ Fédération des Alternatives de l'Action Sociale (Faldas)

Cépar a pleinement participé au développement de Faldas, en tant que membre co fondateur avec les associations Tout un Monde, Lacdam et Gépji. Cette fédération vise quatre objectifs généraux :

- promouvoir des modèles organisationnels créatifs et innovants en matière de gouvernance, au service et à l'écoute des publics ;
- faire évoluer les modèles d'organisation du secteur en transmettant et partageant nos expérimentations ;
- valoriser l'accueil et l'accompagnement à la marge des propositions institutionnelles courantes et dans leurs angles morts ;
- mutualiser les savoir-faire et les besoins des membres.

2020 a permis de continuer à se structurer et formaliser le travail entre les différentes associations membres et le conseil d'administration. Plus concrètement :

- * Les 4 associations ont organisé un évènement inter-générationnel qui participe à rompre l'isolement des personnes accompagnées et qui concrétise notre volonté d'action commune. Cette sortie sur l'île Frioul a été annulée au dernier moment au vue des mesures sanitaires.
- * Chaque association membre, avec l'appui d'une administratrice, a lancé une réflexion autour de ses capacités en terme de formation comme levier pour promouvoir nos modèle organisationnels et visibiliser les publics cibles.
- * Le partage d'une stratégie informatique commune avec la construction d'un site internet commun a mobilisé un temps certain su l'année 2020

4/ Perspectives 2021 : A la recherche du droit commun

L'exercice 2021 s'articulera autour de 5 axes :

4.1/Perspectives financières

Les objectifs de l'association pour 2021 sont d'inscrire ses actions dans un cadre solide qui donne de la visibilité sur quelques années et d'augmenter la part des financements publics dans le financement global de Cépar.

➤ Unifier les deux actions d'accès aux droits Grand Centre Ville et MdS St-Sébastien

Depuis le lancement du projet, Cépar a eu à cœur d'inscrire son intervention sur le territoire du Centre Ville de Marseille - 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} arrondissements - quartiers prioritaires parmi les plus pauvres de France avec des taux de pauvreté supérieurs à 40 %. En 2020, Cépar a commencé à intervenir sur les 5, 6 et 7^{ème} arrondissement. Aujourd'hui, ces interventions sont construites de par leur financement comme deux actions différentes. Pour 2021, nous avons réuni les demandes de financements de ces deux actions en une seule action « d'Accès aux droits sur le Grand Centre Ville » nous permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre des besoins qui nous sont relayés sur l'ensemble du territoire Grand Centre ville du 1^{er} au 7^{ème}.

➤ Consolider l'Action d'accompagnement autour de l'Habitat

L'action Habitat, bien que répondant à un besoin fondamental pour les personnes, est une action pour le moment uniquement financé par la fondation Abbé Pierre. L'objectif pour Cépar est de réussir à émarger au moins partiellement sur des financements publics.

➤ S'engager sur des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyen

L'idée qui intéresse Cépar est de renforcer le travail de partenariat avec ses partenaires financiers publics en s'engageant mutuellement à partager nos constats des besoins de terrain et nos réflexions sur les réponses les plus pertinentes à apporter sur les 2/3 prochaines années. Nous sommes persuadées qu'il est important pour le public cible que nous puissions projeter nos actions sur une stratégie à moyen terme dans un cadre financier sécurisé.

4.2/Perspectives autour du fonctionnement associatif

➤ Renforcer le fonctionnement fédératif

Convaincu.e.s par le choix de nos modèles organisationnels et de la taille des structures qui en découlent, il est essentiel pour Cépar et les autres associations membres de FALDAS de renforcer le fonctionnement fédératif. C'est pourquoi, Cépar souhaite maintenir son engagement dans le développement de Faldas. Cette dynamique fédérative inscrit Cépar dans un collectif inter-associatif à même de défendre les intérêts des personnes accompagnées.

Concrètement :

- * 2021 sera l'année de l'aboutissement du chantier autour de la stratégie informatique avec notamment une formation commune sur les enjeux informatiques et le règlement général sur la protection des données (RGPD) et le lancement du site internet.
- * Cépar a prévu de continuer à mobiliser du temps sur la transmission de ses savoirs et compétences en vue de promulguer des formations.
- * Si le contexte le permet, nous avons à cœur d'organiser la sortie inter-générationnelle sur l'île de Frioul

➤ **Dynamiser la vie associative**

Les actions ne peuvent se réaliser que grâce à la volonté d'un collectif composé de bénévoles et salarié.e.s convaincu.e.s du bien fondé du projet. Il est essentiel de faire vivre ce collectif de manière permanente, aussi bien dans sa gestion en interne que dans notre volonté de s'ouvrir vers de nouvelles personnes. La période 2020-2021 est une période charnière pour Cépar avec un franchissement de palier dans son développement qui nécessite une mise à jour du fonctionnement actuel entre les différentes instances : équipe salariée, conseil d'administration et bureau.

Il sera également proposé dans le cadre de FALDAS, deux journées rencontres/formations. Il s'agit de créer des temps de rencontres conviviales partagées entre les administrateur.rice.s des 4 associations membres et d'offrir des espaces de formations sur les missions, rôles et fonction des dirigeants bénévoles (RH, Compta, développement associatif) ; Avec pour visée de mieux soutenir l'équipe dans la mise en œuvre du projet associatif.

4.3/ Sur le terrain

➤ **Visibiliser le public cible et l'activité de Cépar « En paroles et en images »**

Cépar monte pour 2021 un projet d'une action collective « En paroles et en images » afin de visibiliser socialement, et de valoriser, une partie de la population retraitée de Marseille, en situation de pauvreté ou d'exclusion, peu visible pour les pouvoirs publics, et peu ou mal appréhendée par les politiques sociales. Le projet nécessite l'implication des personnes retraitées dans sa construction et participe à la rupture de leur isolement. Il s'agit d'accompagner les personnes à renforcer leur estime d'elles-mêmes en utilisant :

- la parole et /ou l'écriture comme médiateur de la pensée et de l'expression en petit groupe
- la photographie comme processus artistique créatif et valorisant du sujet.

➤ **Agrandir l'équipe salariée**

Cépar a pris de l'ampleur en cette année 2020 et l'équipe des 3 salariés peut difficilement aujourd'hui répondre à l'ensemble des orientations faites par les partenaires, s'occuper de la gestion de la structure et participer aux instances de réflexions collectives permettant de participer à l'évolution des politiques sociales de manière totalement satisfaisante. L'agrandissement de l'équipe avec l'embauche d'une 4^{ème} personne durant l'année 2021 est donc fortement envisagée !

ANNEXES

Annexe 1 : Action Grand Centre Ville 2020 , données chiffrées

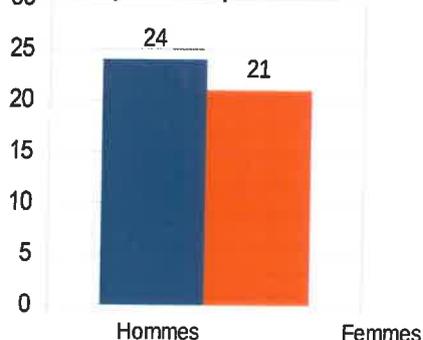
1 / Public et prescripteurs

A - Typologie du public accompagné

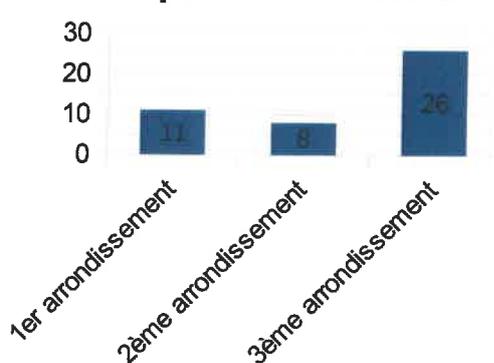
Sur l'exercice 2020 :

- nous avons reçu **51 orientations**.
- nous avons réalisé **45 accompagnements** , **40 accompagnements sont terminés** et **5 sont en cours de finalisation**
- moyenne d'âge des personnes accompagnées : **73 ans**

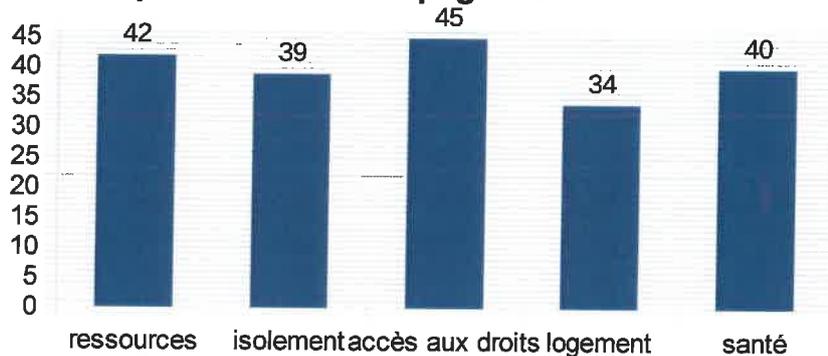
Répartition par sexe



Répartition territoriale



Problématiques rencontrées par les personnes accompagnées



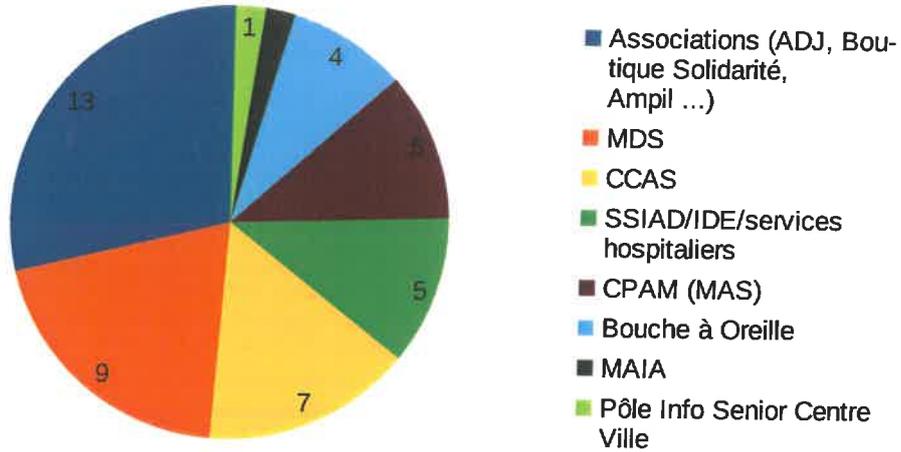
- **Durée moyenne des accompagnements clôturés : 6,5 mois.** Le dépassement de la limite temporelle de 6 mois s'explique par la survenue du confinement nous ayant contraint de prolonger les accompagnements en cours.

- Parmi les territoires du Grand Centre Ville, **la commune du troisième arrondissement est surreprésentée** (plus d'une personne accompagnée sur deux) .

- L'Action Grand Centre Ville s'adresse à des personnes retraitées en situation de vulnérabilité sociale: **plus de 4 personnes sur 5 sont en situation de cumul de toutes les problématiques ciblées.**

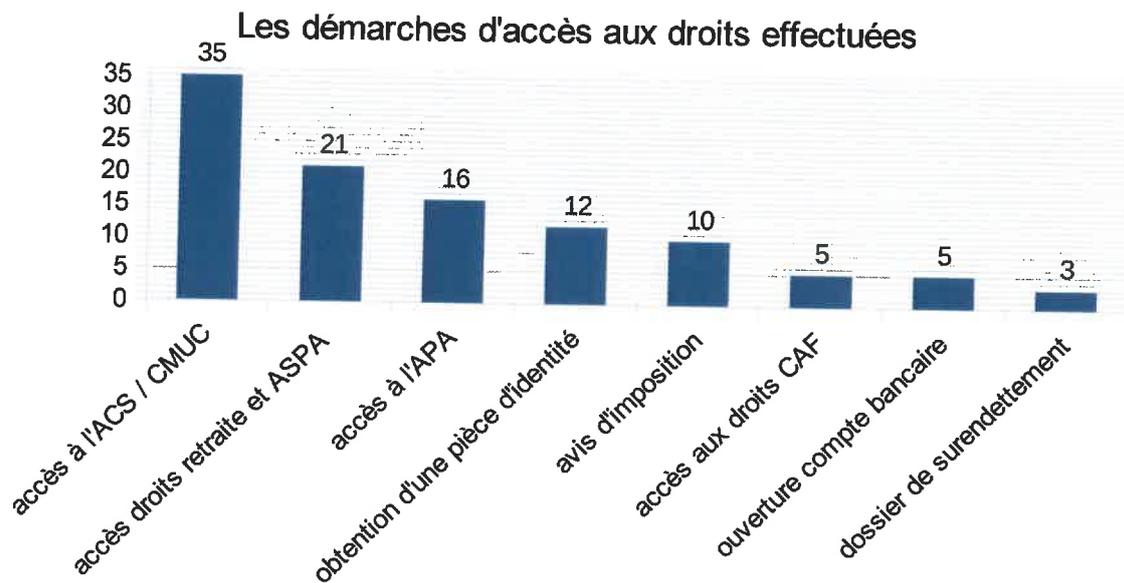
B – Typologie des prescripteurs

Prescripteurs des personnes accompagnées



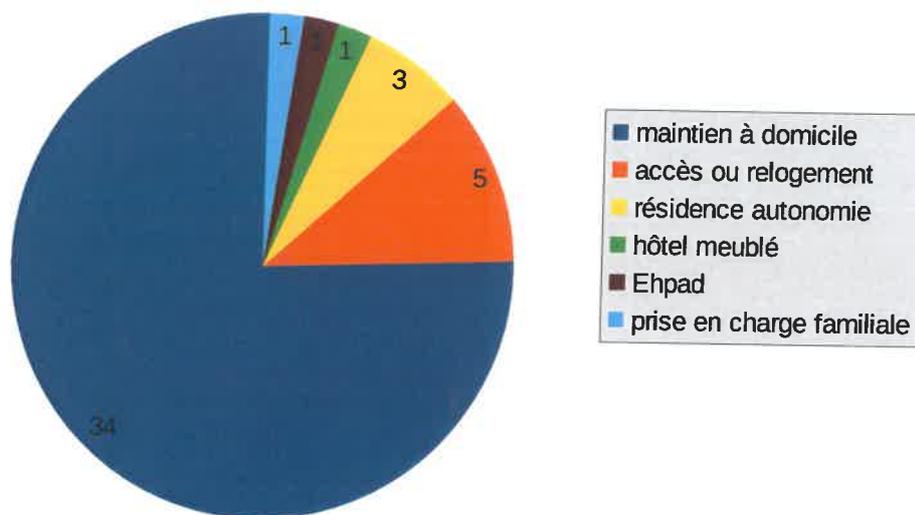
2/ Les résultats de l'action sur les personnes accompagnées

Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits sociaux



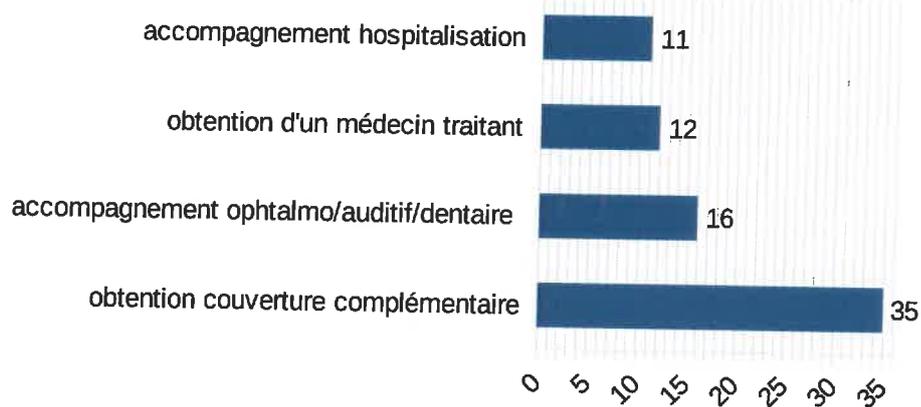
Axe 2 : Accès et maintien dans le logement / hébergement

Accès et maintien dans le logement en fin d'accompagnement



Axe 3 : Sécuriser les parcours de soins

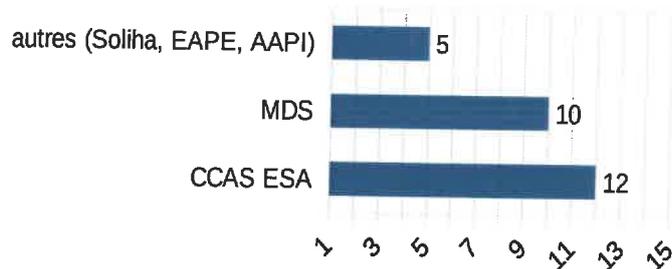
Actes mis en oeuvre en cours d'accompagnement



Axe 4 : Constituer un étayage adapté

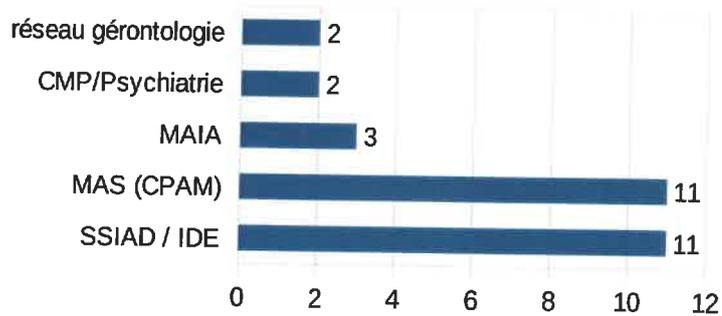
- Les dispositifs d'accompagnement social :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement social



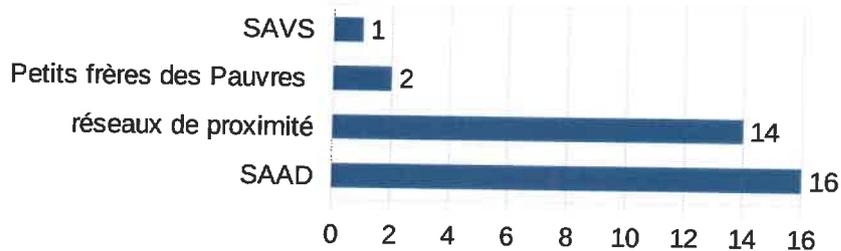
- Les dispositifs sanitaires :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement sanitaire



- L'Accompagnement à la vie quotidienne :

Accompagnement à la vie quotidienne



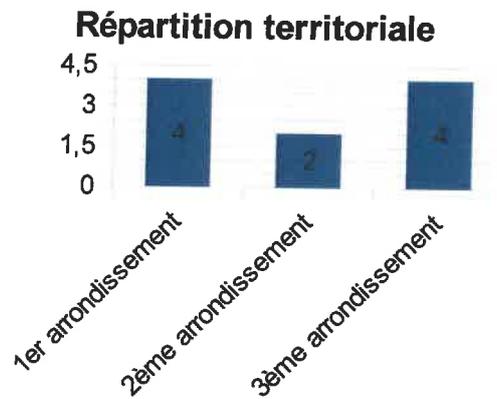
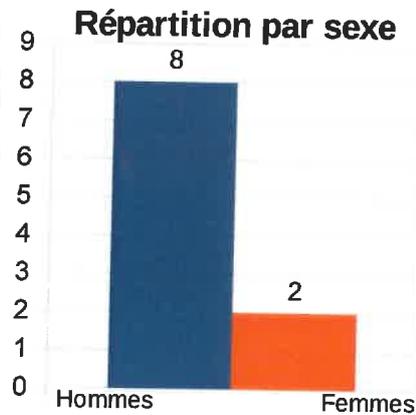
Annexe 2 : Action d'accompagnement autour de l'Habitat, données chiffrées

1 / Public et prescripteurs

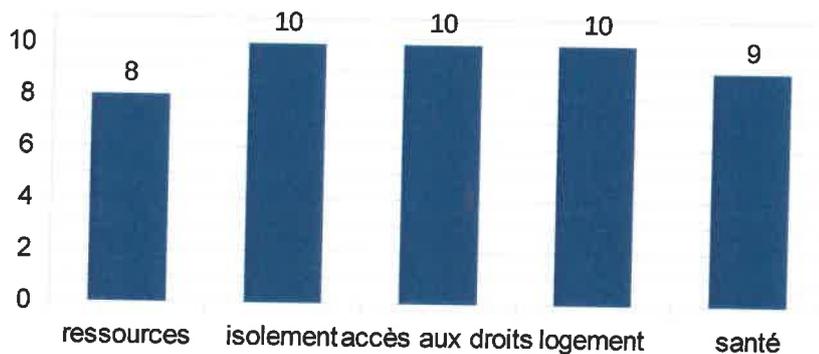
Typologie du public accompagné

Sur l'exercice 2020 :

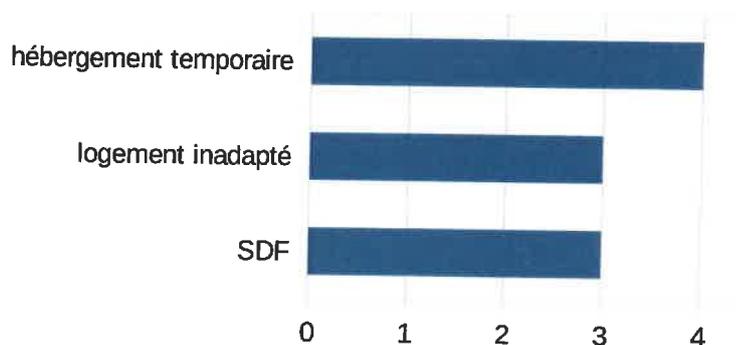
- nous avons réalisé 10 accompagnements , 5 accompagnements sont terminés et 5 sont en cours de finalisation (fin en juin 2021)
- moyenne d'âge des personnes accompagnées : 71,4 ans



Problématiques rencontrées par les personnes accompagnées

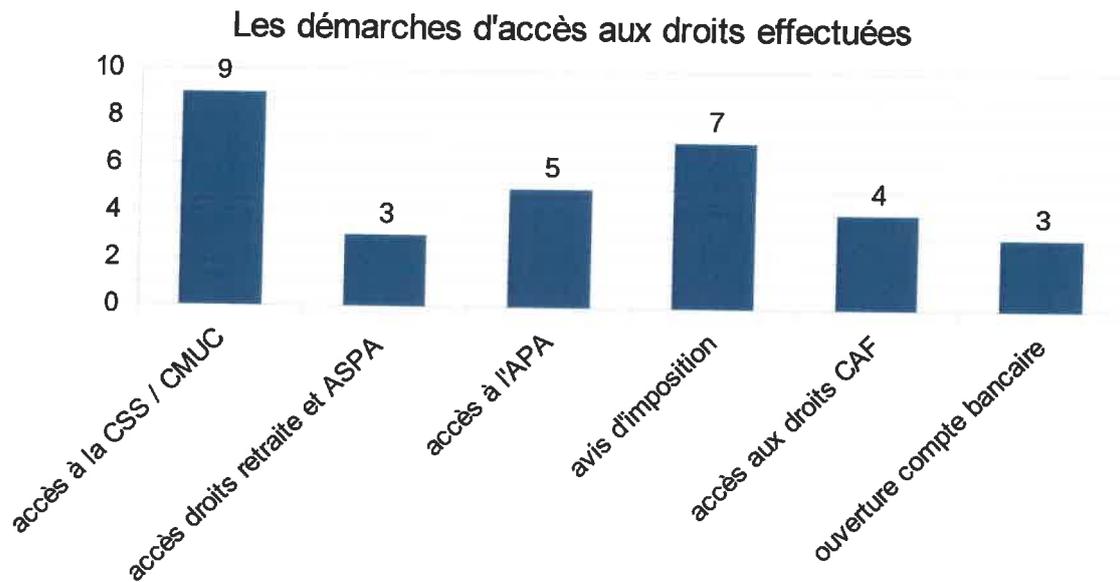


situation locative en début d'accompagnement

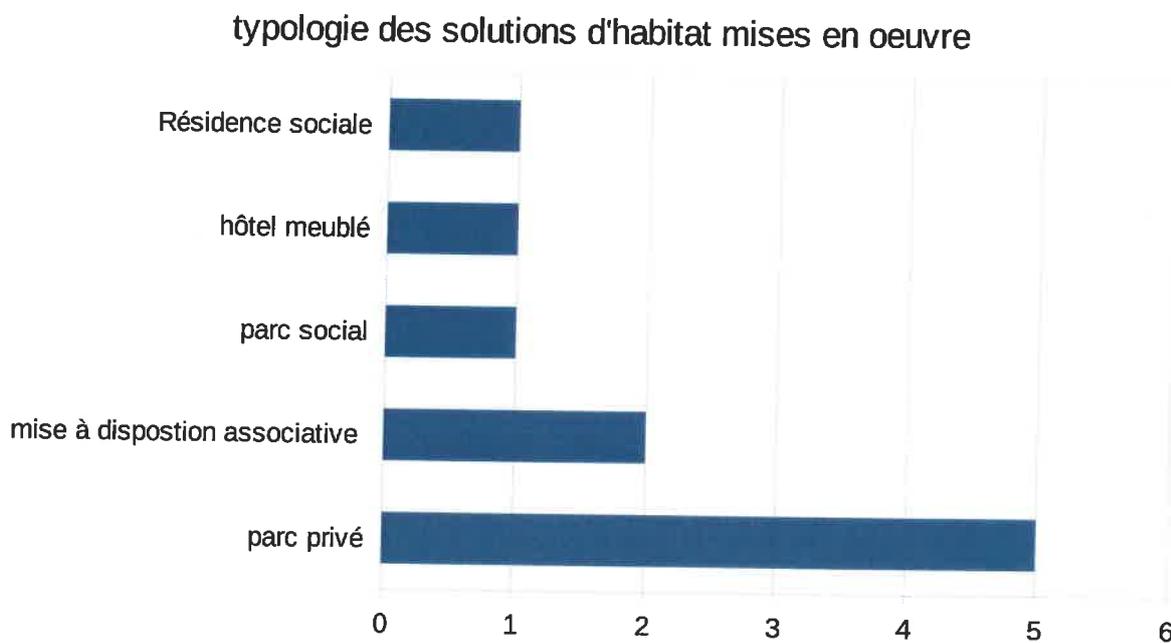


2/ Les résultats de l'action sur les personnes accompagnées

Axe 1 : accéder à une situation administrative stable



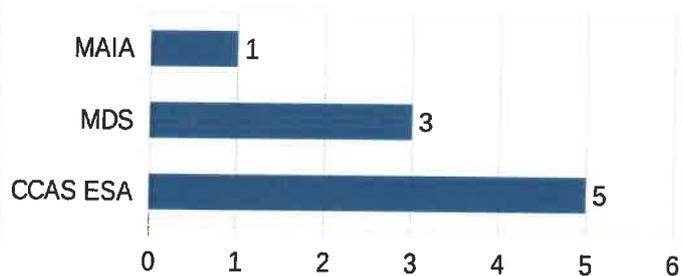
Axe 2 : Accès et maintien à un habitat



Axe 3: Inscription dans l'environnement

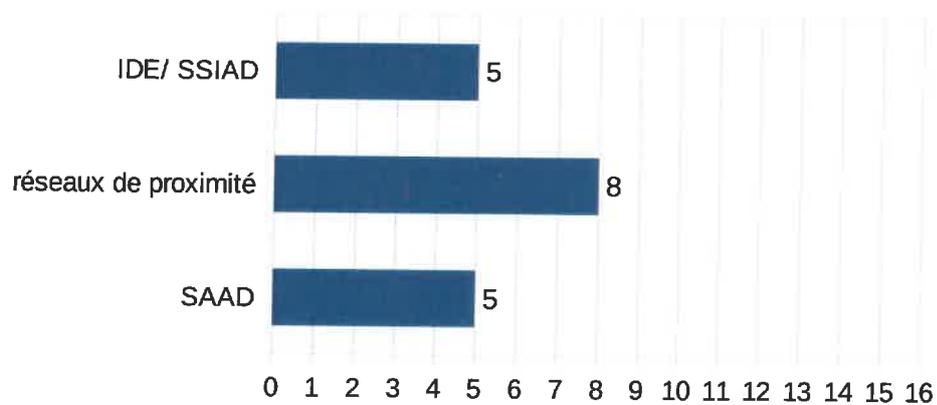
- Les dispositifs d'accompagnement social :

Inscription sur des dispositifs d'accompagnement social



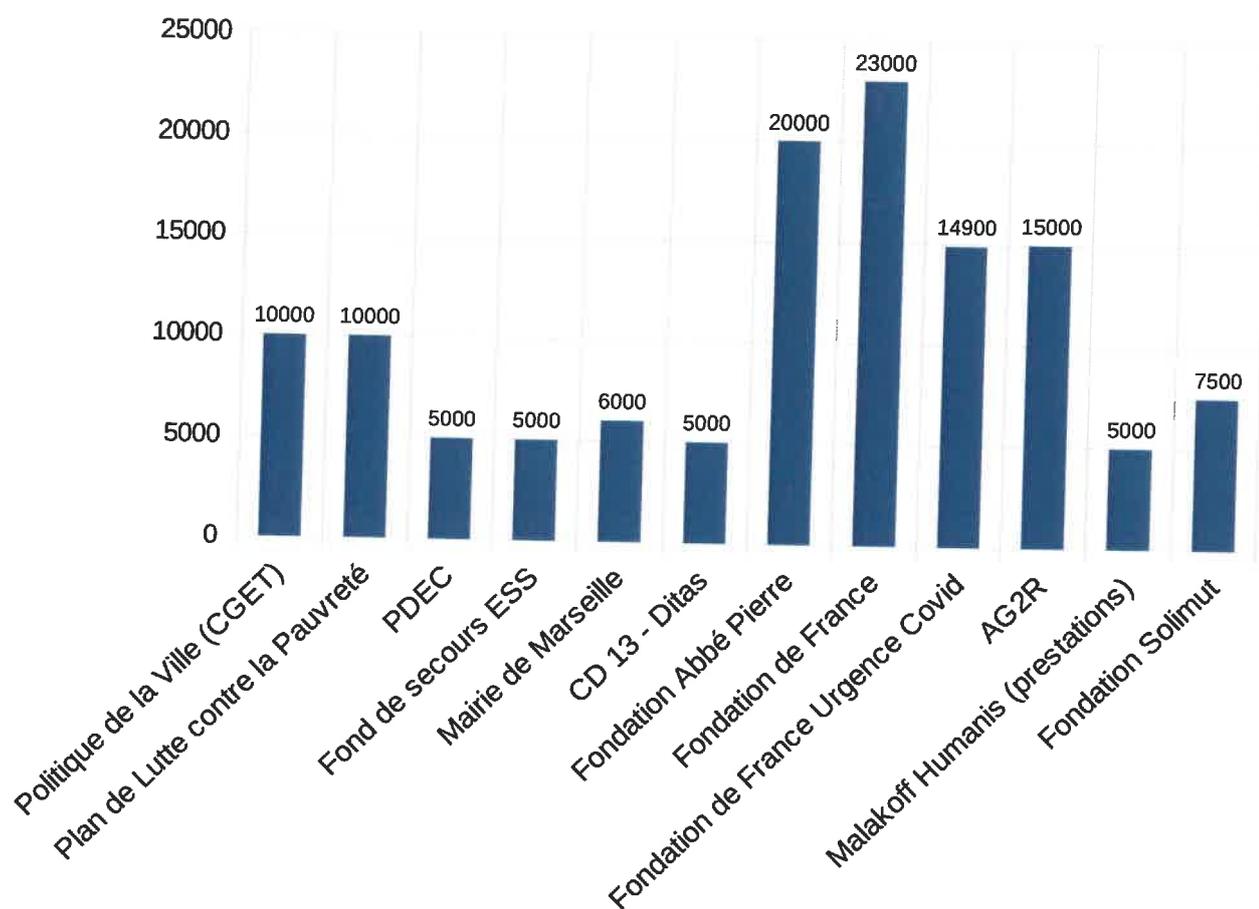
- L'Accompagnement à la vie quotidienne :

Accompagnement à la vie quotidienne



Annexe n°3 : financements 2020

Montant des subventions perçues pour l'exercice 2020 : 126 400 euros



Type de financements				% du budget total
Financements Publics	Etat : 30000	Ville de Marseille : 6000	CD13 : 5000	33 %
Fondations	Fondation de France : 37900	Fondation Abbé Pierre : 20000	Fondation Solimut : 7500	51 %
Organismes retraites complémentaires	AG2R : 15000	Malakoff Humanis : 5000		16 %